

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil douze

En exercice : 13

Le 12 octobre à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 10

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 octobre 2012

PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIER

MM. SAVIN – ALLEGRE – BARRAL - BOISSIER

DESCOMBES – BOIVENT – MERCIER - TEILLET

EXCUSE : M SUTRE

ABSENTS : MME BOUDOIRE

MM. CALVET – REMAUD

POUVOIR : M SUTRE a donné pouvoir à M BOIVENT

Mme COUTEAU a été nommée secrétaire.

2012-10-07 D**OBJET : Diagnostic ERP/PAVE : constitution d'un groupement de commande communautaire**

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 impose :

- aux communes de réaliser un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE),
- aux gestionnaires d'ERP de réaliser un diagnostic accessibilité sur tous les bâtiments,
- de mettre en accessibilité les ERP avant le 1^{er} janvier 2015.

La Communauté de Communes Braconne et Charente est en mesure de lancer une procédure de groupement de commande pour la réalisation des PAVE et la réalisation des diagnostics ERP des bâtiments de la Communauté de Communes Braconne et Charente et de ses 7 communes membres.

Le groupement de commande est constitué en vue de confier à un même cocontractant l'exécution de travaux simultanés et coordonnés.

La Communauté de Communes Braconne et Charente sera donc désignée comme coordinatrice chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, à la signature du marché, à sa notification ainsi qu'à son exécution au nom de l'ensemble des membres du groupement.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisé par une convention.

Le groupement prendra fin au terme du marché. Le marché d'étude sera alloti :

- lot n°1 : élaboration des PAVE
- lot n°2 : diagnostics accessibilité des ERP

Le marché sera conclu pour une durée de :

- 12 mois pour le lot n°1
- 10 mois pour le lot n°2

Le marché sera passé selon la procédure adaptée, décrite à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il donnera lieu à une publicité adaptée à l'objet du marché.

La commission d'appel d'offres sera celle de la Communauté de Communes Braconne et Charente, conformément aux dispositions de l'article 8-VII-2° du Code des Marchés Publics.

Le coût de la réalisation du PAVE et de la mise en accessibilité des ERP est estimé à 30 000 € HT.

Une demande de subvention va être déposée auprès du Pays d'Entre Touvre et Charente pour une participation au financement, à hauteur de 50 % du coût de ces études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande communautaire pour le diagnostic ERP/PAVE.

Fait à Jauldes, le 15 octobre 2012

Le Maire
Eric SAVIN

